SPIB Syndicat des Producteurs Industriels du Bois de Côte d'Ivoire

Une Coopération qui compte

NEWSLETTER

SEPTEMBRE 2016

EDITO

Après la promulgation du code forestier le 14 Juillet 2014, il faut relever que les parties prenantes du Secteur Forêt-Bois travaillent régulierement sur les textes de décrets d'application et cela activement depuis le 11 Juillet 2016, date de la réunion de cadrage des travaux d'élabo ration des décrets d'application,

tenue avec le cabinet Ernst et Young. Les acteurs de la filière attendent lesdits décrets avec beaucoup d'intérêt car il y va non seulement de l'avenir de l'activité forestière mais plus de la Forêt, elle même. Ils espérent tout simplement que toutes les activités menées pour la prise des décrets qui seront validés et pris apporteront les réponses attendues aux vraies préoccupations des opérateurs de la filière bois, pour une Côte d'Ivoire plus verte, qui retrouve peu à peu sa place de pays forestier, tout en garantissant son équilibre Social, Environnemental et Economique, durablement.
Bonne lecture.

Boubacar Ben SALAH

SOMMAIRE

Préparation des Textes de Décrets d'Application du Code Forestier-Secteur Privé 2

Mission Coordinatrice ATIBT-Projets FLEGT en Côte d'Ivoire 3

Mini Atelier - 11,12 et 13 Juillet 2016 et du Mini Atelier - 14,15, et 16 Septembre 2016 4

Départ Facilitatrice APV/FLEGT-CI 5

Evolution Processus FLEGT - Bref 6

Abidjan - Cocody Danga - Route du Lycée Technique (à côté de Site Piscine - Entrée SOGB)
01 BP 318 Abidjan 01 - Tél : (00225) 22 44 44 80 - Fax : (00225) 22 44 44 74-
Email : spib@aviso.ci - Site Web : www.spib-ci.com

Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne. Le contenu relève de la seule responsabilité du SPIB et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne

Secteur Privé-Préparation des Textes de décrets d'application de la Loi 2014-427 du 14 Juillet 2014 portant Code Forestier

Il faut rappeler que depuis la promulgation du code forestier le 14 juillet 2016, le secteur privé dans son ensemble, acteur central et principalement concerné par la mise en oeuvre du code forestier , n'a pas voulu rester en marge. Il a organisé plusieurs ateliers d'échanges et d'explication, de renforcement des capacités pour une meilleure exploitation et compréhension des dispositions, d'échanges d'informations entres les différentes composantes du secteur, pour mieux préparer et renforcer sa présence dans la conduite des travaux de préparation des textes de décrets d'application.

Il a multiplé les échanges entre les différents segments de la filière à l'effet de recueillir les avis et suggestions de chaque entité, en vue de faire des propositions consensuelles aux parties prenantes.

Toutes les diférentes rencontres d'échanges, les ateliers internes au collège etc ont permis aux opérateurs du secteur privé de la filière d'améliorer leur capacité de propositions pour les textes.

Le secteur privé a contribué de par son expérience et de sa connaissance effective de la réalité du terrain pour la prise de décrets applicables par tous, dans l'intérêt de l'objectif principal visé par le code forestier.

Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne. Le contenu relève de la seule responsabilité du SPIB et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne

Mission Coordinatrice ATIBT - Projets FLEGT
du 6 au 10 Juin 2016

La nouvelle Coordinatrice ATIBT en charge des projets FLEGT, a séjourné du 6 au 10 Juin 2016 en Côte d'Ivoire.

Ce séjour a permis, à Mme Jacqueline Lardit-Van-de Pol, Coordinatrice de prendre contact avec le SPIB, membre de l'ATIBT, qui apporte un appui technique au SPIB, chargé de la mise en oeuvre du projet financé par l'Union Européenne dans la cadre du renforcement des capacités du secteur privé pour une meilleure intégration et représentativité dans les négociations du processus APV/FLEGT.

A la faveur dudit séjour, la Coordinatrice (ATIBT) et le Coordonnateur (SPIB) du projet, ont fait le point du projet et tiré tous les enseignements nécessaires et efficaces pour atteindre les objectifs fixés par ledit projet dans les semaines à venir.

A l'occasion de sa visite de travail, la Coordinatrice a eu plusieurs rencontres d'échanges et de travail, notamment avec les membres du collège secteur privé, les membres du Conseil d'Administration du SPIB, Monsieur le Directeur de Cabinet du MINEF, SORO DOPLE et la Délégation de l'Union Européenne.

Cette mission a été mise à profit pour préparer la suite de la mise en oeuvre du projet UE.

La Coordinatrice a échangé longuement sur la nécessité du secteur privé de participer activement dans la rédaction des textes de décrets d'application du code forestier.

En définitive, la Coordinatrice a eu l'opportunité de rencontrer l'essentiel des parties acteurs du secteur privé qui participent au processus Flegt, les administrateurs du SPIB, les Présidents des syndicats des aures syndicats de la filière. Pour une première visite, on peut affirmer qu'elle a été fructueuse en enseignement et en partage d'expérience.

L'appui technique de l'ATIBT dans le cadre de la mise en oeuvre du projet UE et de la préparation de l'avenant d'orientation du projet a été primordial.

Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne. Le contenu relève de la seule responsabilité du SPIB et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne

Mini Ateliers des Projets de Textes des Décrets d'application avec les Parties Prenantes Les 11,12 et 13 Juillet 2016 et Les 14,15 et 16 Septempbre 2016

A l'issue des deux mini ateliers tenus les 11,12,13 Juillet 2016 et les 14,15,16 Septembre 2016, à l'hôtel Belle Côte, qui ont vu la participation effective des parties prenantes impliquées dans l'élaboration des projets de textes de décrets d'application, plus d'une vingtaine de décrets ont été analysés, discutés et validés en attendant leur mise en forme par le Cabinet Ernst et Young.

Le secteur privé a fortement apprécié l'ouverture de la concertation à toutes les parties prenantes, qui invite l'administration a continué dans le sens de la participation inclusive de tous.

Ces mini ateliers ont donné l'occasion d'apporter les éclairages nécessaires quand il le fallait au regard de la complexité du sens profond des textes. Cela vient démontrer la responsabilité des parties prenantes une fois les décrets pris par le Gouvernement, de mener sur le terrain une véritable campagne d'information, de sensibilistation auprès de tous les acteurs concernés de près ou de loin pour une meilleure application des desdits décrets.

Il est important de relever que certains principes de notre grille de légalité APV/FLEGT, étant impactés par certains décrets devront inévitablement faire l'objet de révision pour les adapter aux décrets, toute chose qui va également nécessiter une campagne d'explication et de sensibilistation de l'impact des décrets sur les principes concernés et peut être même sur la cohésion de la grille de légalité.

Dans l'attente de l'atelier national de validation qui verra la participation des acteurs principaux de la mise en oeuvre du code forestier, les acteurs du secteur privé sont invités à continuer la réflexion sur l'ensemble des décrets pour les enrichir en vue d'assurer une parfaite mise en oeuvre du code forestier.

Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne. Le contenu relève de la seule responsabilité du SPIB et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne

Départ de la Facilitatrice APV/FLEGT
31 Août 2016

A la faveur du départ définitif de la Facilitatrice, Marta BRIGNONE de la Côte d'Ivoire après deux années passées pour accompagner le processus APV/FLEGT, le collège secteur privé a souhaité vivement lui offrir un pot d'au revoir pour lui temoigner toute sa reconnaissance pour toutes les actions qu'elle a eu à poser dans le cadre de sa mission de facilitation.

Cette symphatique céremonie s'est tenue le 31 août 2016 au siège du SPIB.

Elle a été l'occasion pour le collège secteur privé d'échanger avec Monsieur Emeric BILLARD, quant à la future collaboration avec Palladiump Group dans le cadre du recrutement d'une nouvelle personne pour la Facilitation FLEGT CI.

Après les civilités d'usage, nous avons échangé sur le processus de recrutement d'un nouveau facilitateur mais également tirer les enseignements de la mission de la précédente facilitation, pour mieux préparer les défis et les enjeux qui attendent la nouvelle personne qui viendrait en remplacement de Marta.

Marta Brigone a également exprimé sa satisfaction d'avoir travaillé avec l'ensemble des parties impliquées dans le processus et a remercié le collège secteur privé pour la collaboration entretenue durant sa mission.

Après la séance de travail, le secteur privé a offert un cocktail en l'honneur de Marta et lui a souhaité un franc succès dans sa future fonction.

Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne. Le contenu relève de la seule responsabilité du SPIB et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne

Evolution du Processus FLEGT en Côte d'Ivoire 2016

Les étapes :

- Finalisation SVL et Traçabilité;
- Finalisation inclusion du Marché Local ;
- Textes décrets d'application du Code Forestier;

.

Quelques dates :

Février 2016
09.02: Réunion du Comité Technique de Négociation (CTN) au siège du SPIB.

Mars 2016
01.03 : Réunion du Comité Technique de Négociation (CTN) au siège du SPIB.

03.03 : Vidéoconférence au siège de la délégation de l'UE à Abidjan.

du 10 au 11.03 : Atelier du Comité Technique de Négociation (CTN) au siège du GIZ.

Avril 2015
05.04 : Réunion du Comité Technique de Négociation (CTN) au siège du SPIB.

Mai 2016
04.05 : Réunion du Comité Technique de Négociation (CTN) au siège du SPIB.

26.05: Vidéoconférence au siège de la délégation de l'UE à Abidjan.

Août 2016
17.08 : Réunion du Comité Technique de Négociation (CTN) au siège du SPIB.

Septembre 2016
08.09 : Réunion du Comité Technique de Négociation (CTN) au siège du SPIB.

En bref

- Le Colonel SORO DOPLE, Directeur de Cabinet du Ministère des Eaux et Forêts est le nouveau Négociateur en Chef APV/FLEGT pour la Côte d'Ivoire depuis le 13 Juillet 2016.

- Les 26 et 27 Juillet 2016, s'est tenu, l' atelier d'information et de formation du Comité National REDD+, le Président du SPIB est membre du Comité.

- Le 22 août 2016, rencontre entre le SPIB et ONGAVSI, dans le cadre du projet FLEGT d'appui aux PME et PMI du secteur Bois, piloté par AVSI.

- L'Atelier National de Validation des textes de décrets d'application du Code forestier est envi sagé pour les 3 et 4 Novembre 2016.

- La COP22 sera organisée au Maroc dans la ville de Marrakech, du 7 au 18 Novembre 2016.

Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne. Le contenu relève de la seule responsabilité du SPIB et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne